

Arrêter de pénaliser la solidarité

17 octobre 2010

Une carte blanche des mandataires CPAS Ecolo Dominique Decoux (CPAS de Schaerbeek), Philippe Defeyt (CPAS de Namur), Philippe Grevisse (CPAS de Gembloux) et Vincent Molenberg (CPAS de Auderghem), Stéphane Roberti (CPAS de Forest), Marie-Colette Beckers (CPAS de Baelen), Bob Kabamba (CPAS de Dour), Geneviève Wengler (CPAS de Fléron), Nathalie Colette (CPAS de Ittre), Paul Bongartz (CPAS de Saint-Vith), Pierre Serexhe (CPAS de Villers-le-Bouillet)

En tant que président de CPAS, le cœur de notre responsabilité est de veiller, conformément à ce que vise la loi de 1976 créant les CPAS, à ce que chacun puisse mener une vie conforme à la dignité humaine, c'est à dire que chacun ait les moyens de vivre. Les CPAS jouent un rôle central dans la lutte contre la pauvreté et pas seulement pour ce qui concerne les ressources financières des personnes. Toutefois, nous tenons à souligner la difficulté grandissante de cette mission.

Il est nécessaire que les situations exprimées au sein des CPAS de nos communes soient entendues en dehors de nos murs :

- ▶ "L'ONEM m'a exclu du chômage parce que je ne peux accepter un travail tant que je n'ai pas trouvé de place d'accueil pour mon enfant" ;
- ▶ "Les propriétaires refusent de me louer un appartement ... parce que je suis aidé par le CPAS"
- ▶ "Je dois renoncer à des soins de santé pour moi ou mes enfants, parce que mon budget ne me le permet pas..." ;
- ▶ "Mon compagnon ne peut pas vivre avec moi, il ne gagne pas beaucoup mais si nous vivons ensemble, je perdrais trop d'argent".

Comment assurer la dignité humaine à chacune et chacun quand 15% de belges vivent sous le seuil de pauvreté et que le nombre de bénéficiaires des CPAS est en constante augmentation ?

Comment remplir notre mission quand les montants du revenu d'intégration sont inférieurs au seuil de pauvreté. Ainsi, les 740 euros accordés mensuellement à un isolé ne lui permettent en rien de boucler un budget et d'assumer ses dépenses courantes. Beaucoup peinent même à se nourrir si les colis alimentaires et autres aides en nature n'existaient pas. D'autres se mettent dans l'illégalité en travaillant en noir ci et là, prenant le risque de se voir exclure de toute aide sociale.

Comment remplir notre mission dans un pays où l'on pénalise la solidarité ? La cohabitation, qui favorise le partage de certaines dépenses et une organisation de vie plus solidaire est pénalisante exclusivement pour les allocataires sociaux puisqu'ils en sont pénalisés par une baisse de leur revenu !

Comment lutter efficacement contre la pauvreté quand le remboursement insuffisant des revenus d'intégration par l'Etat fédéral étrangle de plus en plus les communes et singulièrement les grandes villes. Pour 100€ versés en RI à un bénéficiaire, la commune du CPAS verse de 35 à 50€ selon le nombre de personnes aidées par le CPAS. Cela représente des sommes considérables. Or les CPAS manquent de moyens pour développer d'autres types d'aides et d'actions.

Face à ces difficultés budgétaires et sociales, souhaiter une fusion des CPAS avec la commune constitue une grave erreur.

Ceux qui développent ce genre d'idées méconnaissent totalement les raisons qui ont poussé le législateur à faire du CPAS une institution au statut juridique propre. La lutte pour la dignité humaine et contre la pauvreté n'est pas une compétence résiduaire, elle au cœur de la vie sociale. Le budget social n'est pas tout à fait un budget comme les autres. L'autonomie relative du CPAS empêche que certaines majorités communales le rabotent pour privilégier, par exemple, d'autres politiques qui pourraient rencontrer les aspirations des populations plus aisées qu'elles désiraient attirer sur leur territoire.

Cette invitation à la fusion méconnaît aussi les compétences propres que les conseillers CPAS doivent mobiliser pour accomplir une masse de travail considérable. Un cumul conseiller CPAS/ Commune est aussi peu raisonnable que tout autre cumul. La loi organique des CPAS le limite d'ailleurs fortement !

Soucieux de permettre aux CPAS de remplir dignement leurs missions, Ecolo a déposé deux propositions de loi.

La première vise à augmenter le revenu minimum d'intégration au-dessus du seuil de pauvreté. Elle vise aussi à mettre fin à la catégorie "cohabitant", qui pénalise la vie en famille ou l'entraide et pousse à l'isolement, au mensonge ou à la fraude !

La seconde proposition revendique une plus grande solidarité fédérale, mais aussi régionale via des mécanismes de solidarité entre communes : contraindre les communes déjà fragiles à gérer toujours plus de pauvreté est inacceptable et conduit à la faillite du système. Comme l'Union des Villes et Communes de Bruxelles et de Wallonie et plusieurs associations, Ecolo souhaite une augmentation progressive de l'intervention de l'Etat fédéral à hauteur de 90% du RIS, soit 90% de solidarité nationale.

A notre demande, la Cour des comptes a estimé le coût global que représenterait le relèvement de toutes les allocations d'aide sociale et de sécurité sociale au-dessus du seuil de pauvreté à 1,25 milliard d'euros.

Comparons ce montant aux 4,1 milliards d'euros que coûte chaque année la fiscalité favorable aux voitures de société...

La pauvreté relève d'un choix politique. Ce n'est pas celui des écologistes